

11 SEPTEMBRE 2008

**3^{ème} CONFERENCE EUROSHNET SUR LA NORMALISATION,
LES ESSAIS ET LA CERTIFICATION – DES PRODUITS PLUS SÛRS
POUR DES LIEUX DE TRAVAIL COMPETITIFS.**

Mesdames, Messieurs, bonjour,

Au nom du Ministère du travail français, permettez-moi de me réjouir de ce long chemin parcouru par le réseau Euroshnet depuis la Conférence de Dresde en 2001, puis la Conférence de Paris en 2005. Le cercle s'est élargi au cours de toutes ces années. Des étapes nouvelles ont été franchies. Les acteurs ont appris à se connaître et à échanger, partager quotidiennement leurs questions, leurs interrogations et surtout leur expérience.

La « nouvelle approche » a pris une nouvelle dimension depuis 1985, avec ses deux autres composantes essentielles et complémentaires que constituent la certification et l'accréditation, dans la recherche d'une sécurité accrue, essayant de promouvoir une « Europe qui protège » qu'il nous appartient à tous de faire vivre au quotidien : autorités publiques, préventeurs, fabricants, acheteurs, utilisateurs, travailleurs et citoyens.

La « nouvelle approche » s'inscrit dans un paysage en plein renouvellement qui se caractérise :

- par une accélération des échanges, qu'ils soient intra-européens, dans une Europe élargie ou extra-européens,
- la portée de la normalisation s'en est trouvée changée pour tendre à devenir, dans les secteurs qui nous concernent, un pilier de la sécurité des produits, et donc de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail,
- trois nouveaux textes parus cet été au JOUE sont venus approfondir cette transformation et cherchent à prendre en compte ces évolutions.

Pour les autorités françaises en charge de la santé et de la sécurité au travail, la Direction Générale du Travail, nous essayons de faire nôtre la devise de la présidence française de l'Union européenne : « Une Europe en action face aux défis d'aujourd'hui ». Ces défis sont pour nous :

• Consolider les travaux engagés sur le champ de la normalisation : si le risque mécanique est de mieux en mieux pris en compte et appréhendé dans les travaux normatifs, d'autres risques sont plus difficiles à combattre car ils ne se révèlent pas à l'œil nu. Leur mesure peut ne pas se révéler aisée, alors que leurs conséquences sont connues et souvent dramatiques pour ceux qui en sont les victimes. Ces risques doivent occuper nos priorités et je pense en particulier :

- aux vibrations et au bruit,
- aux poussières,
- aux substances,
- aux troubles musculo-squelettiques.

• Renforcer les actions de surveillance du marché. Dans ce domaine, beaucoup reste encore à faire et les sujets sont infinis. La surveillance du marché doit s'exercer de manière concertée entre les différentes autorités des Etats membres, la concertation doit aussi s'opérer à l'intérieur de chaque Etat membre. Je pense tout particulièrement à enrichir les actions menées ces dernières années et à celle en projet sur le bruit des machines à travers les notices

d'instruction. C'est une action collective et nous serons heureux d'associer les Etats membres qui sont intéressés en intégrant au mieux possible leurs expériences et leurs préoccupations.

- Un troisième défi à court et moyen terme est pour nous de répondre à l'obligation qui nous est faite de mettre en place un mécanisme d'échanges d'information, dans le cadre du nouveau règlement européen portant sur la surveillance du marché. Certains Etats disposent de leur propre dispositif, la France est de ceux-là. Parallèlement un modèle existe et fonctionne dans un cadre distinct entre certains Etats membres.

Une réflexion reste à engager entre préventeurs et autorités publiques dans le cadre de ce nouveau règlement pour s'approprier les exigences et s'adapter à ce contexte :

- ***en améliorant les aspects juridiques.*** En effet, c'est à travers notre cadre juridique commun que constituent le nouveau règlement européen et la directive « machines » 2006/42, que nos remarques et nos actions portant sur la surveillance du marché trouvent leur fondement. Les efforts que nous tentons de déployer tous ensemble trouvent là leurs effets et leur portée ;
- ***en centrant ses domaines d'intervention.*** Ceci suppose de bien distinguer au milieu de cette base volumineuse parmi les machines, les jouets, les équipements de protection individuelle etc., les domaines qui sont les nôtres et qui nous préoccupent aujourd'hui.

Le débat est ouvert.

Mais je crois que le programme de nos deux journées est bien chargé.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite des échanges fructueux.

Laure Ginesty